LE COMPACTEUR

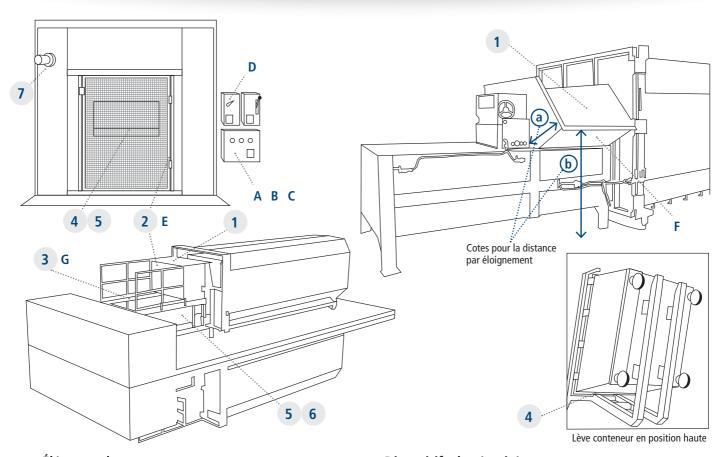
Identification de l'équipement:

Date:

Complété par:

OUTIL D'ACTION MACHINE

Cette fiche a pour objectif de fournir des informations sur les principaux facteurs de risque associés au compacteur et sur diverses avenues de solution pour s'en protéger.



Éléments du compacteur

- 1 Trémie d'alimentation
- 2 Porte d'accès
- 3 Passerelle d'accès (lève-conteneur potentiel dans la zone)
- 4 Lève-conteneur
- 5 Zone de compactage
- 6 Bélier
- 7 Éclairage d'appoint

Dispositifs de sécurité

- A Panneau de commande
- **B** Commande à action maintenue
- c Bouton d'arrêt d'urgence
- D Sectionneur
- **E** Dispositif de verrouillage
- F Protection par éloignement pour la trémie
- G Garde-corps



LE COMPACTEUR

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT?

À la manière d'un audit:

- Passer systématiquement en revue les facteurs de risque potentiels et identifier ceux qui sont présents.
- Pour chacun des facteurs de risque identifiés, examiner les mesures de prévention proposées pour retenir celles qui semblent appropriées.

À des fins de formation:

- Cibler les consignes parmi l'ensemble des mesures de prévention.
- Fournir les moyens nécessaires au respect des consignes.
- Transmettre les consignes aux travailleurs et veiller à leur mise en œuvre.

MISE EN GARDE

Le présent document cible uniquement les facteurs de risque de nature mécanique, ergonomique et électrique. Il peut toutefois exister d'autres facteurs de risque lors de l'utilisation de cette machine dont ceux de nature chimique, biologique ou thermique selon le cas.

DESCRIPTION

Les compacteurs servent à compresser les matières récupérées (ex. carton, papier, plastique). Ils diffèrent généralement selon le matériel à compacter et le mode de fonctionnement. Ils peuvent être fixes, intégrés au conteneur, installés perpendiculairement ou parallèlement au bâtiment ou même en être séparés. L'alimentation de la trémie peut être manuelle ou mécanisée (par exemple, par un lève-conteneur ou par un convoyeur). Les compacteurs peuvent être horizontaux ou verticaux et leur fonctionnement est généralement hydraulique, mais on en retrouve également à vis. La présente fiche traite des compacteurs stationnaires.

FACTEURS DE RISQUE



Les lésions les plus fréquentes avec cette machine sont les écrasements, les coupures, les contusions, les maux de dos et l'électrisation.

#	MÉCANIQUES	PRÉSENT? (oui/non)
1	Accès à la zone du lève-conteneur – seulement si l'équipement en est pourvu	
2	Démarrage involontaire du compacteur en mode automatique – seulement si l'équipement en est pourvu	
3	Accès à la zone de compactage en mode opération	
4	Démarrage accidentel pendant l'entretien, les réparations ou un déblocage	
5	Accès aux éléments mobiles du compacteur	
6	Projection de matériel	
7	Chute, glissade	
#	ERGONOMIQUE	
8	Chargement manuel de la trémie d'alimentation	
#	ÉLECTRIQUE	
9	Contact avec des éléments habituellement ou accidentellement sous tension	



П	
ш	

ACCÈS À LA ZONE DU LÈVE-CONTENEUR – SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN EST POURVU

MESURES DE PRÉVENTION	Appliquée 🗹	Non applicabl	le n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)
MESURES TECHNIQUES				
Les commandes du lève-conteneur sont localisées hors de la zone d permet une vue bien dégagée de la zone de travail.	l'opération. Leur en	nplacement		
Les commandes du lève-conteneur sont à actions maintenues (à l'eautomatiques).	xception des lève-c	onteneurs		
Le point d'opération du lève-conteneur automatique est muni d'un de verrouillage empêchant son fonctionnement lorsque le protecteu				
Le lève-conteneur s'arrête et reste à sa position lorsque l'opérateur	relâche la commar	nde d'opération.		
Les commandes permettent d'inverser le sens du mouvement du lèv du cycle.	ve-conteneur en toi	ut point		
Les commandes sont protégées contre la mise en marche accidente de collerettes).	elle (ex. boutons équ	uipés		
Le système hydraulique est muni de soupapes (valves) antiretour de permettent de maintenir le lève-conteneur à sa position.	e sûreté qui, en cas	de défaillance,		
OU				
Un système de retenue mécanique est installé au niveau de lève-co	nteneur.			
Le lève-conteneur est muni d'un dispositif d'arrimage pour le conte	neur durant le cycle	e de levage.		
Les lève-conteneurs automatiques sont munis d'un arrêt d'urgence.				
CONSIGNES À L'UTILISATEUR				
Le lève-conteneur est compatible avec le type de conteneur utilisé.				
DÉMARRAGE INVOLONTAIRE DIL CO	OMPACTEIII	R EN MOD	FΔI	ITOMATIQUE _
DÉMARRAGE INVOLONTAIRE DU CO SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION	ST POURVU	J		
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION	ST POURVU			NOTES (responsable/échéancier/priorité)
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E	ST POURVU Appliquée 🗹	Non applicabl		
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop	Appliquée 🗹	Non applicabl	le n/a	
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop 5 secondes avant son démarrage. Un délai d'au moins 20 secondes à partir du moment de la sélection	Appliquée share) pendant au n n du mode de marc	Non applicable moins the automatique on	le n/a	
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop 5 secondes avant son démarrage. Un délai d'au moins 20 secondes à partir du moment de la sélectior est requis pour activer le circuit de commande. Le bouton de commande de démarrage automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'actionnement de la sélection de la commande de delai afin d'actionnement de la commande de delai afin d'actionnement de la commande de delai afin d'actionnement de la c	Appliquée Appliq	Non applicable moins whe automatique on commande	le n/a	
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop 5 secondes avant son démarrage. Un délai d'au moins 20 secondes à partir du moment de la sélection est requis pour activer le circuit de commande. Le bouton de commande de démarrage automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'auto de démarrage automatique.	Appliquée Appliq	Non applicable moins whe automatique on commande	le n/a	
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop 5 secondes avant son démarrage. Un délai d'au moins 20 secondes à partir du moment de la sélection est requis pour activer le circuit de commande. Le bouton de commande de démarrage automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'auto de démarrage automatique. Le compacteur est équipé d'un sélecteur rendant inopérants les automatique.	Appliquée Appliq	Non applicable moins whe automatique on commande	le n/a	
SEULEMENT SI L'ÉQUIPEMENT EN E MESURES DE PRÉVENTION MESURES TECHNIQUES Le compacteur est équipé d'une alarme audible et visible (ex. gyrop 5 secondes avant son démarrage. Un délai d'au moins 20 secondes à partir du moment de la sélection est requis pour activer le circuit de commande. Le bouton de commande de démarrage automatique doit être main d'actionnement pour la totalité des 20 secondes de délai afin d'auto de démarrage automatique. Le compacteur est équipé d'un sélecteur rendant inopérants les automatique.	Appliquée Appliq	Non applicable moins whe automatique on commande	le n/a	

3

ACCÈS À LA ZONE DE COMPACTAGE EN MODE OPÉRATION

MESURES DE PRÉVENTION	Appliquée 🗹	Non applicabl	e n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)		
MESURES TECHNIQUES						
L'accès à la zone de compactage est protégé par l'un des mo	yens suivants :					
 L'installation d'une barrière ou d'une trémie d'alimentation minimale de 106,7 cm (42 po) – distance b, dont la distanc (84 po) – Réf.: voir image sur la page couverture. 						
 Un protecteur mobile muni d'un dispositif de verrouillage e provoque l'arrêt des mouvements dangereux lorsque cel (inclut le groupe hydraulique), ET rend impossible la mise en marche des éléments danger en place, ET ne provoque pas la remise en marche de la machine lors 	ui-ci est ouvert eux tant qu'il n'est	pas remis				
 L'utilisation d'une commande maintenue pendant tout le c la commande est située de manière à ce que l'opérateur la zone de compactage pendant son fonctionnement, ET le mode automatique est inopérant, ET la zone de compactage est entièrement visible à partir de 	ne puisse pas atte	indre				
Dans le cas d'un protecteur muni d'un dispositif de verrouillage d'une fermeture du protecteur est nécessaire avant la remise e cette manœuvre est de valider le contenu de la trémie d'alime	n mouvement du be	élier. Le but de				
Suite à la fermeture des protecteurs mobiles, le démarrage du que par une action volontaire.	u cycle ne doit pouv	oir s'effectuer				
Les organes de commande sont clairement identifiés et doive l'actionnement involontaire (ex. boutons encastrés ou munis		orotégés contre				
L'emplacement des commandes permet une vue bien dégagé des angles morts, des dispositifs complémentaires tels que de caméra doivent permettre d'assurer une bonne visibilité.						
Le compacteur est muni d'une fonction de retrait à la position	n arrière en cas d'u	rgence.				
OU Le compacteur est muni d'une fonction d'arrêt et de contrôle point de sa course.	du mouvement du	bélier en tout				
Un arrêt d'urgence est présent à l'extérieur de la zone dange accessible et clairement identifié. De plus, il doit être situé à l d'opération ou de la porte d'accès si l'alimentation se fait pa	moins de 91,4 cm (3 pi) du point				
L'éclairage est adapté à l'environnement de travail et aux tâc	hes à effectuer.					
CONSIGNES À L'UTILISATEUR						
Utiliser une perche pour le débourrage.						
Note : Une procédure de travail sécuritaire pour le déblocage du c nécessaire de s'approcher de la zone dangereuse, la procédure d						
Porter des chaussures de sécurité avec embouts d'acier approinterventions dans la trémie d'alimentation ou en zone de co des protecteurs oculaires.						
DÉMARRAGE ACCIDENTEL PENDANT L'ENTRETIEN, LES RÉPARATIONS OU UN DÉBLOCAGE						
MESURES DE PRÉVENTION	Appliquée 🗹	Non applicabl	e n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)		
MESURES TECHNIQUES						
Installer un sectionneur du circuit d'alimentation électrique à du panneau de commande du compacteur et l'identifier.	moins de 15 m (50	pi)				
S'assurer que si l'alimentation électrique du compacteur est i démarrer automatiquement suite à sa remise sous tension.	nterrompue, il ne p	ourra pas				
CONSIGNES À L'UTILISATEUR						
Appliquer la procédure de cadenassage spécifique à l'équiper d'une réparation ou toute entrée dans la zone de compactag		etien ou				
 isoler les sources d'énergie cadenasser les dispositifs d'isolement dissiper les énergies résiduelles 						
• vérifier au'eucune mice en marche n'est nessible						

Appliquée sont toujours en rrête les mouverr Appliquée ésistance supérier allés aux endroits vés CSA. De plus, pactage, porter d	Non applicable ure à la force stratégiques lors des		NOTES (responsable / échéancier / priorité) NOTES (responsable / échéancier / priorité)
Appliquée ésistance supérier allés aux endroits	Non applicable ure à la force stratégiques lors des	e e n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)
ésistance supérier allés aux endroits vés CSA. De plus,	ure à la force stratégiques lors des	e n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)
ésistance supérier allés aux endroits vés CSA. De plus,	ure à la force stratégiques lors des	e n/a	NOTES (responsable / échéancier / priorité)
allés aux endroits	stratégiques lors des		
allés aux endroits	stratégiques lors des		
vés CSA. De plus,	lors des		
vés CSA. De plus, pactage, porter d	lors des es protecteurs		
vės CSA. De plus, pactage, porter d	lors des es protecteurs		
r glissant, surface	mouillée, etc.		
és.			
RÉMIE D'A			
	LIMENTAT Non applicable		NOTES (responsable/échéancier/priorité)
	Non applicable		
Appliquée 🗹	Non applicable		
	d'accès. S'assurer r glissant, surface	d'accès. S'assurer qu'elle ne soit r glissant, surface mouillée, etc.	d'accès. S'assurer qu'elle ne soit glissant, surface mouillée, etc.

CONTACT AVEC DES ÉLÉMENTS HABITUELLEMENT OU ACCIDENTELLEMENT SOUS TENSION

MESURES DE PRÉVENTION	Appliquée 🗹	Non applicable n/a	NOTES (responsable/échéancier/priorité)
MESURES TECHNIQUES			
Installer un sectionneur du circuit d'alimentation électrique à de commande du compacteur et l'identifier.	moins de 15 m (50	0 pi) du panneau	
S'assurer que si l'alimentation électrique du compacteur est in automatiquement suite à sa remise sous tension.	nterrompue, il ne p	oourra pas démarrer	
CONSIGNES À L'UTILISATEUR			
Appliquer la procédure de cadenassage spécifique à l'équiper d'une réparation :	nent lors d'un entr	retien ou	
 isoler les sources d'énergie cadenasser les dispositifs d'isolement dissiper les énergies résiduelles vérifier qu'aucune mise en marche n'est possible. 			
Remarques			

BESOIN D'ASSISTANCE?

N'hésitez pas à consulter vos conseillers de MultiPrévention pour toute question à propos de cette fiche ou de la santé et sécurité du travail.

RÉFÉRENCES -

Les mesures de prévention proposées proviennent en partie du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), de la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec (LSST, S-2,1), de la norme ANSI Z245.2-2013 - Stationary compactor - Safety requirements for installation, operation and maintenance, de l'aide-mémoire technique de l'INRS, ED 6073 -Compacteurs à emballage chargés manuellement – Une solution pour les mettre en sécurité - 2010 et de la norme CSA Z432-16 - Protection des machines.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150 Longueuil (Québec) J4N 1N7

Tél.: 450 • 442 • 7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570 Québec (Québec) G1W 2L4 Tél.: 418 • 652 • 7682

www.multiprevention.org